

Côte d'Ivoire: Le gouvernement ivoirien se trouve face à une occasion unique de mettre fin à l'impunité

"Une paix durable en Côte d'Ivoire ne saurait être construite en sacrifiant la vérité et la justice," a déclaré Amnesty International aujourd'hui à la fin d'une mission d'une semaine en Côte d'Ivoire.

Lors de leur séjour, du 12 au 18 juin 2001, les délégués d'Amnesty International ont recueilli des informations concordantes sur des violations des droits humains très graves qui se sont produites depuis septembre 2000, y compris des violences sexuelles commises sur des hommes et des femmes en détention ainsi qu'au moins deux décès des suites de tortures subies en détention.

"La délégation a recueilli plus d'une dizaine de témoignages d'anciennes personnes détenues au camp d'Agban, à partir du 4 décembre 2000, et toutes nous ont raconté que des détenus mâles ont été obligés de simuler des actes sexuels. Certains ont été contraints de se masturber en public et étaient frappés s'il ne parvenaient pas à montrer leur sperme à leurs gardiens, qui, alors, se moquaient d'eux," précise Amnesty International aujourd'hui. Tous ont été soumis à des coups de crosse, de bâton et ont été aspergés sur le visage et les yeux notamment avec de la poudre lacrymogène jaune qui brûle atrocement. Deux personnes au moins, Babou Coulibaly et Logocina Diabagaté, sont morts des suites de ces tortures.

La violence des mauvais traitements s'est accompagnée d'insultes concernant l'origine ethnique des personnes détenues. Celles-ci ont été qualifiées de "nordistes, de mossis", "d'étrangers prêts à remettre le pays dans le pays d'un étranger" (référence à M. Alassane Ouattara, dont la nationalité ivoirienne a été contestée par la justice et par certains hommes politiques ivoiriens).

Dans certains cas, des personnes ont été appréhendées et torturées uniquement parce qu'elles portaient un nom indiquant une origine du nord du pays. Le cas le plus flagrant recueilli par la délégation d'Amnesty International concerne le jeune Yacouba Cissé, âgé de 14 ans, qui a survécu quelques heures au massacre des gendarmes, le 26 octobre 2000, de plus de 50 personnes trouvées le lendemain dans un charnier à Youpougou, dans la banlieue d'Abidjan.

Avant de succomber à ses blessures, le jeune Yacouba a pu raconter à ses parents ce qui lui était arrivé. Il rentrait de l'école avec un camarade le jeudi 26 octobre 2000. Tous deux portaient l'uniforme kaki des écoliers. Des gendarmes leur ont demandé leur identité. Le premier, qui avait un nom attié (ethnie qui fait partie du groupe Akan) a été relâché alors que Yacouba Cissé a été arrêté et emmené au camp de gendarmerie d'Abobo. Selon le témoignage d'un de ses parents, "le jeune Yacouba a été contraint de verser de l'eau sur un amas de personnes mortes et blessées et si une personne relevait la tête, elle était immédiatement criblée de balles". Yacouba Cissé a été retrouvé, au petit matin du 27 octobre, sur le charnier de Youpougou, en train de pleurer assis sur un tas de cadavres. Il est mort de ses blessures quelques heures après. D'après un rapport d'autopsie, que son père a pu consulter, on aurait extrait dix balles de son corps.

Les informations recueillies par Amnesty International n'ont pas été contestées par les autorités ivoiriennes, lors de leur rencontre avec les délégués de l'organisation en juin 2001. Bien au contraire, le Chef de l'Etat, Laurent Gbagbo, en particulier, s'est dit déterminé à lutter pour la vérité et la justice afin que l'impunité soit définitivement brisée. Il a affirmé notamment que les six gendarmes inculpés dans l'enquête sur le charnier de Youpougou seraient traduits en justice dans les plus brefs délais.

"Amnesty International prend acte de cette prise de position et estime que le gouvernement a une opportunité unique de mettre fin à l'impunité qui règne depuis des années en Côte d'Ivoire. Seules la vérité, la justice et des consignes très claires données aux forces de l'ordre de respecter les droits humains peuvent éviter de nouvelles violations dont l'intensité pourrait être aussi grave que celles que le pays a connues depuis septembre 2000", affirme l'organisation aujourd'hui.

L'organisation se félicite de l'ouverture d'enquête sur le charnier de Youpougou et sur les cas de viols de femmes notamment à l'école de police d'Abidjan en décembre 2000. Cependant, dans ce dernier cas, les conclusions de l'enquête d'Amnesty International ne rejoignent pas entièrement celles de l'enquête ordonnée par le Chef de l'Etat. Les délégués d'Amnesty International ont, en effet, recueilli le témoignage de six femmes qui toutes ont raconté qu'à l'école de police, elles ont été soumises à des violences sexuelles. L'une des femmes rencontrée par Amnesty International a affirmé qu'un détenu a été contraint par les policiers à la violer. Une autre ancienne détenue a affirmé qu'un élève de l'école de police avait introduit son droit dans son vagin, alors qu'elle était sous la douche.

En ouvrant des enquêtes et en inculquant six gendarmes dans le cadre du charnier de Youpougou, le gouvernement ivoirien a fait un premier pas déterminant. Mais toutes les responsabilités n'ont pas été établies, ni en ce qui concerne le viol des femmes ni en ce qui concerne les tortures commises au camp d'Agban en décembre 2000.

"Les violences qui se sont produites depuis septembre peuvent à tout moment reprendre. Il est de la responsabilité des autorités de donner des consignes claires et publiques aux forces de l'ordre afin qu'elles ne commettent plus ces actes et que les responsables répondent de leurs actes devant la justice. C'est à ce seul prix que d'autres Yacouba Cissé ne mourront pas simplement pour avoir porté tel nom et pas tel autre," affirme aujourd'hui Amnesty International.

Contexte

La mission d'Amnesty International a eu pour objectif d'enquêter sur la situation récente des droits humains dans ce pays et de compléter et mettre à jour les informations recueillies lors d'une précédente mission en décembre 2000. Les délégués de l'organisation ont rencontré à la fois les victimes et les autorités, notamment le Chef de l'Etat, Laurent Gbagbo, le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, Emile Boga Doudou, et le ministre de la Justice, Siéne Oulaï.

Amnesty International est notamment préoccupée par l'usage de la torture et des mauvais traitements qui ont pris une intensité jamais vue en Côte d'Ivoire depuis au moins dix ans. C'est ainsi que, notamment en décembre 2000, à la suite de l'invalidation de la candidature d'Alassane Ouattara, président du Rassemblement des Républicains (RDR) pour les législatives, des centaines de personnes ont été arrêtées et maltraitées à la suite de manifestations qui ont entraîné des

violences et le décès d'un ou de plusieurs membres des forces de l'ordre. Rien, même le cas très grave de l'assassinat de policiers ou de gendarmes, ne saurait justifier les terribles violences commises par les forces de sécurité dans des lieux de détention officiels.

Vous pouvez également contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, UK, on +44 20 7413 5566
Amnesty International, 1 Easton St., WC1X 0DW